

**Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata
DÉGELIS**

3 mars 2025

Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 3 mars 2025 à 19:00 heures.

Présences

SONT PRÉSENTS :

M. Olivier Lemay, Mme Brigitte Morin, M. Richard Bard et M. Bernard Caron, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Linda Bergeron, mairesse suppléante.

Assistent également à la réunion, M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi que cinq (5) citoyens.

Déclaration Intérêts pécuniaires	M. Richard Bard, conseiller au poste #4, a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires 2025 à l'Hôtel de ville.
Ordre du jour	<p>IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté, et qu'il demeure ouvert. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 250301-8094</p> <p><u>POINTS D'INFORMATION :</u></p> <p>a) <u>45^e Marathon Terry Fox</u> : Pour célébrer le 45^e anniversaire du Marathon de l'espoir Terry Fox, une équipe de cyclistes, dont fait partie le québécois Laurent Proulx, traversera le pays d'un océan à l'autre. Le 5 juillet prochain, ils seront de passage à Dégelis jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick. La municipalité est interpellée pour planifier une activité d'accueil avec la population.</p>
Période de questions	Aucune question.
Procès-verbal	<p>IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2025, tel que rédigé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 250302-8094</p>
Comptes	<p>La liste des comptes du mois de février 2025 au montant de 289 242,94 \$ est déposée.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Lemay et résolu unanimement que la liste des comptes de février 2025 s'élevant à 289 242,94 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 250303-8094</p>
Déboursés	<p>La liste des déboursés de février 2025 est déposée au montant de 163 959,67 \$.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que la liste des déboursés de février 2025 au montant de 163 959,67 \$ soit et est acceptée. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 250304-8094</p>
Certificat de disponibilité	<p><u>Dépôt du certificat de disponibilité :</u></p> <p>Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.</p> <p>_____</p> <p>Véronique Morneau, trésorière</p>
Correspondance	<p><u>CORRESPONDANCE :</u></p> <p>a) <u>A.G.A. – Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent :</u></p> <p>Le 31 mai prochain aura lieu l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio du Bas-St-Laurent et la municipalité doit confirmer les représentants désignés pour assister à cette assemblée. Il s'agit de Mme Nicole Dumont, responsable de la Biblio et de M. Richard Bard, conseiller et représentant municipal.</p> <p>b) <u>Aide financière – Programme d'aide à la voirie locale :</u></p> <p>Le ministère des Transports et de la Mobilité durable confirme à la ville de Dégelis une aide financière de 6 800 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet double vocation.</p>

c) Demande d'appui – Services d'urgence du CLSC de Pohénégamook :

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a exprimé, dans son communiqué du 10 février 2025, de vives préoccupations quant à la décision du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent de réduire les heures d'ouverture du laboratoire au CLSC de Pohénégamook en raison d'une pénurie de technologistes médicaux;

CONSIDÉRANT QUE cette situation soulève de fortes inquiétudes au sein de la population locale et régionale quant à l'accessibilité et à la continuité des soins de santé d'urgence à proximité;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence de Pohénégamook, disponible 24h/24, joue un rôle crucial dans la santé et la sécurité de la population, étant l'un des seuls points de services de ce type dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des heures d'ouverture de l'urgence ou une diminution de l'offre de services actuelle obligerait la population locale et régionale à parcourir de longues distances pour se faire soigner, ce qui augmenterait drastiquement les risques pour leur santé lors des situations d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la continuité des services d'urgence 24h/24 ainsi que le maintien d'une offre de services adéquate contribuent à la sécurité de l'ensemble de la population, et qu'il est d'autant plus crucial de répondre aux besoins de santé des aînés et des clientèles vulnérables qui doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide aux soins en tout temps;

CONSIDÉRANT QU'une diminution de la couverture des services d'urgence à Pohénégamook entraînerait un effet domino en accentuant la pression sur les autres urgences du Bas-Saint-Laurent, ce qui fragiliserait l'ensemble du réseau de santé régional;

CONSIDÉRANT QUE la présence de services de santé de proximité est un facteur déterminant pour assurer une qualité de vie adéquate aux citoyens des régions, en garantissant leur accès à des soins d'urgence rapides et efficaces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la ville de Dégelis appuie la démarche visant à maintenir les services d'urgence 24h/24 sans aucune réduction d'offre de services au CLSC de Pohénégamook, afin de garantir une couverture adéquate des soins de santé pour l'ensemble de la région;

QUE la ville de Dégelis réaffirme l'importance de maintenir des services de proximité pour répondre aux besoins de la population locale et des communautés environnantes;

QUE la présente résolution soit transmise à la Ville de Pohénégamook afin de lui témoigner officiellement son soutien dans cette démarche et d'appuyer ses actions auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250305-8094

d) Journée de sensibilisation sur les risques de feux de forêt au BSL :

ATTENDU QUE l'Organisation de la Sécurité civile et l'APEQ invitent les municipalités à participer à une Journée de sensibilisation sur les risques de feux de forêt au Bas-Saint-Laurent, le 15 avril prochain au Centre récréatif PGR de Témiscouata-sur-le-Lac;

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et résolu unanimement d'autoriser Messieurs Claude Gravel, Sébastien Bourgault et Olivier Lemay à participer à cette activité et à défrayer les coûts d'inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250306-8095

Soumission
Sonde de turbidité

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer une sonde de turbidité pour le système de traitement d'eau potable, et que la municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Véolia au montant de 11 960,27 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Olivier Lemay et résolu unanimement d'accepter l'offre de l'entreprise Veolia et d'autoriser l'achat d'une sonde de turbidité au coût de 11 960,27 \$ taxes incluses, pour le système de traitement d'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250307-8095

Offre de services
Analyse de sol

ATTENDU QUE l'entreprise Maple Treat Corporation souhaite faire l'achat d'un terrain adjacent à son bâtiment situé au 608 av. Principale, portant le numéro de lot 6 587 405 et appartenant à la ville de Dégelis;

ATTENDU QUE pour pouvoir procéder à la vente dudit lot, il est nécessaire de mandater une firme d'ingénieurs pour évaluer la qualité environnementale des sols et des eaux souterraines sur le terrain;

ATTENDU QUE la firme LER a soumis une offre de services au montant de 27 952,43 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de la firme LER au montant de 27 952,43 \$ taxes incluses, pour procéder à une caractérisation environnementale de site – phase 2, sur le lot 6 587 405.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250308-8095

Soumissions
Mise aux normes
CCD

ATTENDU QUE la ville de Dégelis a procédé par appel d'offres public pour des services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet d'agrandissement et de mise aux normes du Centre communautaire Dégelis;

ATTENDU QUE deux firmes professionnelles ont déposé leur soumission dans les délais prescrits;

ATTENDU QU'un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions et qu'elles sont conformes aux exigences du devis;

ATTENDU QUE les soumissions déposées sont :

- Atelier 5 337 388,00 \$, avant taxes (4.45 points)
- Proulx Savard Architectes 440 030,00 \$, avant taxes (3.41 points)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Olivier Lemay et résolu unanimement d'accepter la soumission de la firme Atelier 5 au montant de 337 388,00 \$ plus taxes, et ayant obtenu le meilleur pointage, dans le cadre du projet d'agrandissement et de mise aux normes du Centre communautaire Dégelis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250309-8095

Soumissions
Tracteur à pelouse

ATTENDU QUE la ville de Dégelis souhaite faire l'achat d'un tracteur à pelouse de type commercial 4 roues motrices et qu'elle a demandé des soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

- GR Farm Equipment Inc. 24 095,00 \$ taxes incluses
- Garage N. Thiboutot Inc. 28 285,85 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement d'accepter la soumission de GR Farm Equipment Inc. au montant de 24 095,00 \$ taxes incluses, et d'autoriser l'achat d'un tracteur à pelouse Kubota.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250310-8095

Plan de gestion
Actifs de l'eau

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dégelis reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement :

- **QUE** la ville de Dégelis s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- **QUE** la ville de Dégelis s'engage à transmettre au Ministère au plus le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;
- **QUE** le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250311-8096

Programme d'aide
Voirie locale

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 321 371 \$ à la ville de Dégelis, selon la lettre de confirmation d'aide financière du 26 juin 2023, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volet Entretien des routes locales, pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement que la municipalité de Dégelis informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien préventif du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250312-8096

Servitude
Ptie Lot 4 328 282

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Lemay et résolu unanimement d'accepter l'acte de servitude #23 312 400 en faveur de la ville de Dégelis, sur une partie du lot 4 328 282 appartenant à M. Francis Caron et Mme Louise Ouellet, tel que préparé par BMB notaires, et d'autoriser le maire M. Gustave Pelletier, et le directeur général M. Sébastien Bourgault, à signer tous les effets légaux pour donner suite aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250313-8096

Acquisition - Partie
Rue des Frênes

CONSIDÉRANT que la rue des Frênes est une voie de circulation existante et qu'une portion de cette rue désignée comme étant le lot 4 722 112 du cadastre du Québec est située sur la propriété de Monsieur Guildo Nadeau, et que cette partie doit être cédée à la Ville de Dégelis;

CONSIDÉRANT que cette portion de rue est ouverte à la circulation et doit être reconnue comme un chemin public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement :

- **QUE** la ville de Dégelis se porte acquéreur d'une partie de la rue des Frênes correspondant au lot 4 722 112 du cadastre du Québec, pour la somme symbolique de 1 \$;
- **QUE** la Ville de Dégelis mandate la firme de notaires Côté, Ouellet, Thivierge pour préparer l'acte notarié, et assume les frais relatifs à cette transaction;
- **QUE** soient nommés le maire, M. Gustave Pelletier, et le directeur général, M. Sébastien Bourgault, signataires de tous les effets légaux pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250314-8097

Rapport annuel 2023
Gestion eau potable

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et résolu unanimement d'accepter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023, tel que déposé au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250315-8097

Enjeux
Camps de jour

ATTENDU que la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

ATTENDU que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

ATTENDU que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

ATTENDU que ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

ATTENDU que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants ayant des besoins particuliers;

ATTENDU que pour tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

ATTENDU également que les demandes d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

ATTENDU que devant l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

ATTENDU la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dégelis soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- DE renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- DE constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;

- DE mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250316-8098

Fonds Région ruralité
Panneaux no civiques

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dégelis désire faire l'achat de plaquettes réfléchissantes de numéros civiques pour les zones rurales afin de faciliter l'intervention des services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse pour l'acquisition des plaquettes réfléchissantes, ainsi que toute la quincaillerie nécessaire à leur installation est de Signel Services inc. au montant de 20 277,36 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dégelis désire utiliser un montant de 10 500 \$ provenant du Fonds régions et ruralité, enveloppe locale, afin de financer environ 50% du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dégelis s'engage à défrayer la balance du projet, soit un montant de 9 777,36 \$ (50%);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Dégelis s'engage à investir un montant total de 20 277,36 \$ pour le projet d'achat et d'installation de plaquettes réfléchissantes de numéros civiques dans les zones rurales afin de faciliter l'intervention des services d'urgence;

QUE la Ville de Dégelis dépose une demande d'aide financière de 10 500 \$ au Fonds régions et ruralité, enveloppe locale;

DE nommer le maire, Monsieur Gustave Pelletier, ainsi que le directeur général, Monsieur Sébastien Bourgault, signataires de tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250317-8098

Don – Ass. Hockey
Mineur Témiscouata

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Lemay et résolu unanimement de verser une contribution financière de 950,00 \$ à l'Association de hockey mineur du Témiscouata dans le cadre de sa campagne de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250318-8098

Don – Chevaliers
de Colomb

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de verser une contribution financière au club des Chevaliers de Colomb de Dégelis au montant de 1 292,00 \$, correspondant à la taxe foncière 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250319-8098

Don – TCABSL

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de verser une cotisation annuelle de 20 \$ à la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250320-8099

Don
Club Quad

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Lemay et résolu unanimement de verser une contribution financière au club Quad Trans-Témis division Dégelis au montant de 1 807,15 \$, correspondant à la taxe foncière 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250321-8099

Don
Marina de Dégelis

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu unanimement de verser une contribution financière de 2 000,00 \$ à la Marina de Dégelis pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250322-8099

Don – Gala
Découvertes 2025

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et résolu unanimement de verser une contribution financière de 1 000 \$ à la Chambre de commerce du Témiscouata pour le Gala Découvertes 2025, et d'autoriser l'achat de billets pour les membres du conseil intéressés à assister à l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250323-8100

Don – Bouffée d'air

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Lemay et résolu unanimement de verser une contribution financière de 300 \$ à La Bouffée d'air du KRTB dans le cadre de sa campagne de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250324-8099

Dérogation mineure
PDM-2-2025

CONSIDÉRANT QUE Mme Sara Bernier, domiciliée au 4 rue des Frênes à Dégelis, propriété portant le numéro de lot 4 329 580 du cadastre du Québec, désire rendre réputée conforme la marge de recul avant (latérale gauche) sur la rue des Tilleuls à 3 mètres au lieu de 7,5 mètres, pour la construction d'un garage annexé à la résidence principale existante;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétés dans ce secteur ont une situation semblable en termes de marge de recul qui ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) n'ont relevé aucune nuisance possible au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement d'autoriser la dérogation mineure PDM-2-2025 laquelle rend réputée conforme la marge de recul avant (latérale gauche) sur la rue des Tilleuls à 3 mètres au lieu 7,5 mètres, dans le but de permettre la construction d'un garage annexé à la résidence sur le lot 4 329 580 au 4 rue des Frênes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250325-8099

Divers

DIVERS :

- a) Soccer Dégelis : M. Olivier Lemay nous informe que Soccer Dégelis doit se réunir prochainement pour préparer la saison de soccer 2025, ainsi que pour planifier une activité dans le cadre du 50^e anniversaire d'existence du club.
- b) Ébénisterie communautaire Dégelis : Mme Brigitte Morin a effectué une visite du local et des installations de l'organisme et tout se déroule parfaitement.
- c) RIDT : M. Bernard Caron nous informe qu'une réunion du conseil d'administration de la RIDT a eu lieu récemment pour le dépôt des états financiers.
- d) Roule ta santé : Mme Linda Bergeron nous informe que l'activité « Roule ta santé » sera de retour le 20 septembre prochain pour une 2^e édition.
- e) Resto de la plage : Le restaurant de la plage sera de nouveau opéré par l'Hôtel 1212 à l'été 2025.
- f) Souper « Hot Ones Témis » : Mme Bergeron nous informe que samedi le 15 mars prochain se tiendra un souper « Hot Ones Témis » au Centre communautaire Dégelis au profit du festival canin. Parmi les invités, le maire Gustave Pelletier sera présent. Des billets sont encore disponibles auprès des membres du comité du festival.

Période
de questions

Période de questions :

1. Est-ce que la dérogation mineure à l'ordre du jour est officiellement acceptée?

Levée

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée à 19h28.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250326-8101

Linda Bergeron
Mairesse suppléante

Sébastien Bourgault
Directeur général & greffier